

*Direction générale de l'urbanisme,
de l'habitat et de la construction*

Circulaire UHC/MA 2 n° 2005-5 du 20 janvier 2005 relative au lancement du palmarès national des jeunes urbanistes

NOR : EQUU0510011C

Publication : Bulletin officiel

Le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer à Mesdames et Messieurs les préfets de département ; Mesdames et Messieurs les préfets régionaux (direction départementale de l'équipement, direction régionale de l'équipement [pour attribution] ; centre d'études techniques de l'équipement, centres interrégionaux de formation professionnelle, agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, centre scientifique et technique du bâtiment, direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, secrétaire général du gouvernement, direction de la recherche et des affaires scientifiques et techniques, conseil général des ponts et chaussées [pour information]).

Il a été décidé par le ministre en liaison avec les ministres en charge du logement et de la culture de lancer le Palmarès national des jeunes urbanistes (communication en conseil des ministres du 24 novembre 2004 « Un contrat pour la qualité architecturale, urbaine et paysagère du cadre de vie des Français »).

La mise en place de ce prix s'appuie sur une information, une animation et un travail de pré-sélection des candidatures qui s'organise au niveau régional et qui passe par une implication forte des DRE dans le processus.

1. Objectif du palmarès national des jeunes urbanistes

1.1. Les objectifs généraux

Le champ de l'urbanisme mobilise des compétences multiples qui s'exercent dans des situations variées au sein de structures publiques, para-publiques ou privées.

Face à la complexité croissante des processus de production de l'urbanisme, il est fait appel à des capacités professionnelles de plus en plus pointues et diversifiées qui doivent travailler le plus souvent en équipe.

Par ailleurs, une bonne lisibilité des différents champs de l'urbanisme est essentielle pour faciliter les dialogues entre professionnels et maîtres d'ouvrage.

C'est pourquoi il est apparu nécessaire de faire connaître et de récompenser de jeunes professionnels de talent, qu'il s'agisse d'individualités ou d'équipes, qui interviennent dans les différents domaines de l'urbanisme (de l'amont à l'aval) et à toutes les échelles.

Les objectifs majeurs du palmarès sont les suivants :

- promouvoir des jeunes urbanistes exerçant dans le secteur public ou privé ;
- aider les maîtres d'ouvrage à repérer de jeunes professionnels au talent prometteur ;
- valoriser les travaux exemplaires dans les trois grands domaines de l'urbanisme que sont l'urbanisme stratégique, la conception urbaine et la conduite de projet.

La sélection des candidatures se fera sur la base de dossiers qui seront présentés par des individus ou des équipes sous la forme décrite dans le règlement annexé à la présente circulaire. La date butoir de soumission des candidatures auprès de vos services est fixée au 1^{er} mai 2005.

1.2. La déclinaison des objectifs au plan régional

Le recueil et l'analyse des candidatures qui seront réalisés au niveau régional, peut être une occasion d'animer et de valoriser le milieu professionnel local.

Ainsi l'identification de l'apport des jeunes urbanistes au travers d'un travail ou de travaux réalisés dans une région a vocation à nourrir la réflexion régionale et donner des matériaux pour :

- faire connaître aux élus, décideurs et maîtres d'ouvrage les bonnes pratiques et les réseaux de professionnels locaux de qualité pour répondre aux besoins des territoires. Il s'agit de promouvoir l'appel aux urbanistes pour répondre aux questions toujours plus complexes posées par l'organisation du développement urbain ;
- participer au débat et à la diffusion de la culture sur les questions urbaines, sur le cadre de vie et l'évolution de la société contemporaine et plus particulièrement sur le travail des professionnels dans la compréhension, la gestion et l'organisation de ces évolutions ;
- promouvoir l'excellence en donnant des références locales de travaux de qualité, dans le but d'améliorer la qualité des pratiques et des actions en urbanisme sur l'ensemble du territoire ;
- créer un temps fort pour animer les réseaux professionnels locaux et surtout les donneurs d'ordre afin de créer la

demande d'urbanisme à l'échelle de la région en confortant l'organisation de l'ingénierie dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme ;

- mettre en valeur des professionnels qui interviennent tout le long du processus de fabrication du projet, dans toutes ses phases (de l'amont à l'aval) et à toutes les échelles pour éclairer toute la palette des travaux qui relèvent de l'urbanisme et qui concourent à la qualité du développement et de l'aménagement des espaces.

2. Un correspondant local

Vous voudrez bien désigner un correspondant local dans la DRE qui sera le référent de la DGUHC, qui mobilisera et qui animera un réseau de correspondants en DDE.

Compte tenu du calendrier serré, le correspondant devra être en capacité de mobiliser rapidement en interne comme en externe des partenaires et de relayer efficacement les informations.

Son rôle sera central dans la mobilisation des différents réseaux locaux (internes à l'équipement, internes à l'Etat ou liés au milieu professionnel local).

Il assurera la collecte de l'information des différentes démarches locales d'activation du milieu local (professionnels mais aussi maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre) pour aider à faire émerger des candidatures de qualité.

Il sera le correspondant en liaison avec les DDE des candidats pour les accompagner dans la formalisation du dossier.

Les travaux réalisés par les agents de l'Etat dans le cadre de leur mission d'aménagement et d'urbanisme, et dans un des trois domaines repérés par le palmarès, peuvent être le support de candidatures, présentées selon les conditions générales décrites dans le règlement.

3. Une animation locale forte

La mobilisation en premier lieu des DDE, appuyées par leurs architectes et paysagistes conseils, pour repérer les jeunes professionnels prometteurs est primordiale et doit permettre de faire connaître le palmarès et de repérer les candidatures potentielles pour une information ciblée.

En outre, il peut être utile de réaliser une réunion de lancement de la démarche avec :

- les SDAP de la région ;
- les CAUE de la région ;
- les Agences d'urbanisme ;
- les Pact-Arim ;
- le conseil régional des géomètres experts ;
- les associations régionales de professionnels, en particulier le CFDU ;
- l'Ordre régional des architectes ;
- les SEM intéressées de la région ;
- l'université (DESS, institut,...) ;
- les représentants départementaux des associations des maires de la région.

Le but de cette réunion est d'expliquer la démarche et de solliciter un repérage de la part de toutes ces structures des professionnels potentiels ainsi que des travaux intéressants au regard des objectifs de ce palmarès.

La mobilisation au cours d'une réunion ou tout autre type de relation organisée avec ces partenaires doit être saisie pour organiser l'information sur cette opération. A cet effet, les vecteurs suivants peuvent être utilisés :

- le site internet local doit permettre de donner accès à l'information par un relais vers le site national ;
- l'utilisation du mailing avec plaquette sous format PDF, règlement et dossier de candidature doit être faite largement vers les partenaires ;
- la presse locale pourra utilement être mobilisée pour donner une résonance à la démarche.

4. Une information organisée en parallèle par les réseaux nationaux hors équipement

La DGUHC mobilisera de son côté les réseaux nationaux des organisations professionnelles et des institutions capables de faire connaître la démarche. Elle assurera la couverture de la presse nationale professionnelle.

Les informations relatives au règlement et les informations d'ordre général sur le palmarès national des jeunes urbanistes seront sur le site internet : www.urbanisme.equipement.gouv.fr

Les réseaux d'élus, de techniciens ou de professionnels relayeront les informations sur le palmarès de façon à faire parvenir le maximum de candidatures de qualité à la DRE.

Les partenaires locaux seront ainsi mobilisés aussi par leurs réseaux nationaux.

5. Le travail de sélection régional

Pour l'examen des dossiers, il conviendra de constituer une commission technique de pré-sélection qui pourra s'organiser par exemple autour de :

- un représentant de la DRE ;
- un représentant de la DRAC ;
- un représentant du réseau des CAUE ;

- un représentant du réseau des agences d'urbanisme ;
- deux représentants urbanistes de collectivité locale ;
- des représentants régionaux des associations de professionnels de l'urbanisme ;
- des représentants de la presse locale ;
- deux chefs de services concernés de DDE ;
- un architecte et un paysagiste conseil de DDE.

Cette commission a pour objet de donner dans chaque domaine une appréciation technique sur les candidatures par catégorie. Cet avis se traduira par un classement en trois catégories des candidats :

- A : candidatures de très bonne qualité ;
- B : candidatures de bonne qualité mais ne répondant que partiellement aux objectifs du palmarès ;
- C : Candidatures qui ne s'inscrivent pas dans les objectifs du palmarès ou non conformes.

Le niveau régional devra donner un avis critique sur la réalité du travail et des qualités professionnelles des candidatures. La connaissance de terrain des services déconcentrés et les modalités de sélection localement mises en place doivent permettre de vérifier la sincérité de présentation des candidatures. Ce travail sera d'autant plus important que le dossier sera classé dans la catégorie « A ».

Les CETE pourront utilement être mobilisés pour le travail d'analyse des dossiers. Des crédits centraux seront réservés à cet effet.

Les candidatures seront transmises par le niveau régional à la DGUHC pour le 1^{er} juillet 2005 avec le classement (A, B ou C) accompagné d'un avis du DRE.

Les correspondants locaux pourront rapporter certaines candidatures devant le jury national qui se tiendra en septembre 2005.

Compte tenu de l'importance que le ministre attache au bon déroulement de cette opération, il est souhaitable que les services déconcentrés du ministère s'impliquent fortement dans sa mise en œuvre et en particulier le niveau régional.

N. Klein